



Pourquoi AHI a décidé d'opter pour le développement durable?

Sur la scène internationale, l'Accord de Paris sur le climat, adopté par 195 pays à la suite de la COP 21, vise à lutter contre les changements climatiques. L'Organisation des Nations-Unies a priorisé 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030, afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda mondial engageant chacun à faire sa part : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les personnes. De plus, la publication de la norme ISO 26000, en 2010, a confirmé que *les parties prenantes attendent de toute organisation qu'elle s'investisse vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement et que cette responsabilité se traduise par un comportement éthique et transparent qui :*



Thèmes et enjeux de gestion du Développement Durable

Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société;

Prend en compte les attentes des parties prenantes;

Respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement;

Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

C'est pourquoi AHI a pris l'initiative de s'impliquer de façon officielle par l'entremise d'une certification Écoresponsable auprès du Conseil des Industries Durables (CID).

Conséquemment, cette charte témoigne de l'engagement d'AHI envers le développement durable. AHI a joint le Programme Écoresponsable du Conseil des Industries Durables (CID) dans le but de favoriser, accélérer et faciliter l'intégration des principes de développement durable et la mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans l'ensemble de ses activités.

AHI souhaite ainsi contribuer activement à bâtir un monde meilleur, sans compromettre celui des générations futures. Cette charte est l'expression d'une démarche volontaire inscrite dans une perspective d'amélioration continue, portée par la direction et ses employés. Cette charte sert de cadre de référence afin de guider nos décisions et nos actions. De plus, elle nous guide afin d'être cohérent lors de nos interactions avec nos parties prenantes.

- Implication, bien être & conditions de travail
- Santé & sécurité
- Formation & compétences
- Flexibilité, travail-famille

- Engagement & valeurs
- Gouvernance & responsabilités
- Équité
- Innovation

- Pérennité & rédition de compte
- Approvisionnement responsable
- Pratiques d'investissement

- Efficience énergétique
- Préservation de la ressource d'eau
- Réduction des émissions des GES
- Réduction des polluants autres



Notre Vision

Être un modèle d'excellence opérationnelle durable et de responsabilité sociale et environnementale

Nos valeurs fondamentales

Respect, esprit d'équipe, persévérance, innovation et responsabilité.

Scénario Écoresponsable

AHI s'engage à réaliser ses activités en minimisant l'impact négatif sur l'environnement tout maximisant l'impact positif sur la société et en respectant ses responsabilités économiques. Le tout dans un cadre transparent qui inclut de saines pratiques de gestion et de gouvernance. AHI s'engage aussi à se conformer aux règles légales applicables à ses activités. La participation des employés d'AHI est au cœur de cette vision Écoresponsable.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques précisent les lignes directrices que nous entendons suivre pour identifier les actions à mettre en œuvre d'ici la fin de 2023, ces actions sont basées sur les thèmes suivants :

Thèmes: Sociale, Économique, Écologique et de Gouvernance
Pour le premier niveau de certification Ecocert, deux actions pour chacun des thèmes seront réalisés selon la méthode « SMART » soit : être spécifiques, mesurable, atteignable, réaliste et limité dans le temps. Ces actions ont été décidées par le comité Écoresponsable d'AHI avec la participation des employés en se basant sur les orientations stratégiques et sont actuellement en voie d'être réalisées.

La présente charte s'applique à l'ensemble des employés de l'organisation. Nous encourageons aussi nos fournisseurs, clients et sous-traitants à mettre en œuvre une culture organisationnelle qui intègre les principes de développement durable. Nous nous engageons à périodiquement effectuer une veille sur les enjeux pertinents à notre domaine ou secteur d'activités, disposer des moyens et outils afin de vérifier si nous sommes conformes et le cas échéant, prendre des mesures nécessaires pour remédier aux écarts possibles.

Autorité et entrée en vigueur

L'adoption de cette charte sera en vigueur à compter du 2022-07-27. Elle sera mise à jour selon les besoins de l'organisation.

Entériné et signé à Hemmingford par :

La présidente: Mme Dawn-Marie Turner